

## X. FORMATION ET ASSISTANCE

### Formation et assistance technique : note du Secrétariat (A/CN.9/400) [Original : anglais]

#### TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                | Paragraphes |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| INTRODUCTION .....                                                                             | 1-2         |
| <i>Chapitres</i>                                                                               |             |
| I. SÉMINAIRES DE LA CNUDCI .....                                                               | 3-6         |
| II. AUTRES SÉMINAIRES, CONFÉRENCES, COURS ET ATELIERS .....                                    | 7           |
| III. ASSISTANCE TECHNIQUE .....                                                                | 8           |
| IV. ACTIVITÉS FUTURES .....                                                                    | 9-12        |
| A. Formation et assistance technique .....                                                     | 9-11        |
| B. Coordination de la formation et de l'assistance technique avec d'autres organisations ..... | 12          |
| V. PROGRAMME DE STAGES .....                                                                   | 13          |
| VI. ASPECTS FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS .....                                                 | 14-17       |
| <i>Page</i>                                                                                    |             |
| Annexe. Programme type de séminaire de la CNUDCI sur le droit commercial international .....   | 320         |

#### INTRODUCTION

1. Les activités de la Commission en matière de formation et d'assistance technique visent principalement à communiquer des informations concernant le droit commercial international aux juristes, aux fonctionnaires, aux milieux commerciaux et aux milieux d'affaires, aux juges, aux arbitres et aux spécialistes, dans les pays en développement en particulier. Dans ces activités, l'accent est mis particulièrement sur les textes juridiques découlant des travaux de la CNUDCI, mais des informations sont également fournies sur certains instruments d'autres organisations en rapport avec le droit commercial international. L'un des principaux moyens de faire connaître les travaux de la CNUDCI et les textes juridiques qui en découlent consiste à tenir des séminaires consacrés à ces textes juridiques. Dans le cadre de ces séminaires, ainsi que dans les autres activités de formation et d'assistance technique de la CNUDCI, la genèse et les principales caractéristiques des textes en question sont présentées. Ces séminaires offrent également l'occasion d'expliquer les avantages qu'il y a, du point de vue du commerce et des investissements, à adopter une législation commerciale fondée sur les Lois types élaborées au niveau international et à adhérer aux conventions qui ont été conçues en tenant compte des intérêts et des points de vue des États de toutes les régions, plutôt que de s'inspirer exclusivement,

par exemple, de la législation interne d'un autre État pour se doter d'un régime juridique en matière de commerce international. Les activités d'assistance technique consistent notamment en consultations visant à aider les gouvernements à préparer des dispositions législatives fondées sur les Lois types de la CNUDCI, par exemple, à travers l'examen des avant-projets de loi au regard des Lois types de la CNUDCI et la formulation d'observations sur les rapports des commissions de révision des lois.

2. La présente note expose les activités que le Secrétariat a entreprises depuis la vingt-sixième session de la Commission, en 1993, et examine les activités futures possibles. Il y a lieu de relever d'emblée qu'au cours de l'année passée des demandes de formation et d'assistance technique ont été constamment présentées au secrétariat de la CNUDCI, en particulier par des pays en développement, des États nouvellement indépendants et des États en transition, et que ces demandes ont été de plus en plus nombreuses, du fait que ces pays sont amenés à réviser radicalement leur législation en matière de commerce international. Le Secrétariat n'a épargné aucun effort, durant cette période, pour faire face à la multiplication des demandes de formation et d'assistance technique, mais il n'a pu répondre que partiellement à ces demandes et aux besoins des pays en raison de ses ressources financières et humaines extrêmement limitées.

## I. SÉMINAIRES DE LA CNUDCI

3. Comme indiqué ci-après, depuis la précédente session le Secrétariat a organisé des séminaires dans un certain nombre de pays. Ces séminaires ont été l'occasion de présenter des informations notamment sur les éléments de base et les dispositions essentielles des principaux textes juridiques uniformes internationaux dans les grands domaines du droit commercial international, notamment les conventions, les Lois types, les règles contractuelles et les guides juridiques de la CNUDCI, mais également sur les textes juridiques importants élaborés par d'autres institutions internationales qui contribuent à l'harmonisation du droit international (par exemple, les règles et usances uniformes relatives au crédits documentaires et les INCOTERMS, formulés les uns et les autres par la Chambre de commerce internationale, et les conventions sur l'affacturage international, le crédit-bail international et la représentation établies par l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT)). Les principaux domaines traités comprennent la vente internationale de marchandises, le transport international et l'entreposage de marchandises, la banque et les paiements internationaux, la passation des marchés et le règlement des différends au niveau international. (Des détails sur le genre de programme des séminaires de la CNUDCI sont présentés en annexe à la présente note, sous la forme de programme type de séminaire de trois jours.)

4. Les exposés présentés lors des séminaires de la CNUDCI sont généralement faits par un ou deux membres du Secrétariat, par des experts des pays hôtes et, le cas échéant, par des consultants externes qui ne sont pas rémunérés ou qui perçoivent, tout au plus, des honoraires symboliques. Des fonctionnaires appartenant notamment aux ministères intéressés, par exemple commerce, affaires étrangères, justice et transports, des juristes en exercice, des magistrats, des membres des organismes d'arbitrage, des personnes appartenant aux milieux commerciaux et aux milieux d'affaires et des universitaires participent aux séminaires. Après les séminaires, le secrétariat de la CNUDCI reste en contact étroit avec les participants afin de fournir aux pays hôtes le maximum d'appui possible pour le processus d'examen et d'élaboration des lois en rapport avec l'adoption et l'utilisation des textes juridiques de la CNUDCI.

5. Depuis la session précédente, les séminaires nationaux suivants ont été organisés :

a) *Mongolie (23-24 septembre 1993)*, en coopération avec le Gouvernement mongol; une trentaine de participants y ont pris part;

b) *Karachi (Pakistan) (29-30 septembre 1993)*, en coopération avec l'Institut de formation des autorités douanières et la Research Society for International Law; quelque 35 participants y ont pris part;

c) *Bishkek (Kirghizistan) (5-7 octobre 1993)*, en coopération avec le Gouvernement kirghize; une quinzaine de participants y ont pris part;

d) *Buenos Aires (Argentine) (20-21 octobre 1993)*, en coopération avec le Gouvernement argentin; quelque 130 participants y ont pris part;

e) *Rio de Janeiro (Brésil) (25-26 octobre 1993)*, en coopération avec l'Université Candido Mendes et PETRO-

BRAS; à cette occasion, quelque 65 participants ont suivi des exposés sur les textes de la CNUDCI;

f) *Istanbul (Turquie) (25-27 avril 1994)*, en coopération avec l'Université de Marmara et l'Union des chambres de commerce de Turquie; une cinquantaine de participants y ont pris part.

6. Depuis la session précédente, un séminaire régional a été organisé à *Colombo (Sri Lanka) (13-16 septembre 1993)*; ce séminaire de la CNUDCI, d'une durée de quatre jours, s'est tenu dans le cadre de la conférence bisannuelle de l'Association juridique de l'Asie et du Pacifique (LAWASIA '93).

## II. AUTRES SÉMINAIRES, CONFÉRENCES, COURS ET ATELIERS

7. Des membres du secrétariat de la CNUDCI ont fait des exposés lors des séminaires et cours suivants, où des textes juridiques de la CNUDCI ont été examinés et discutés :

Douzième cours de l'International Association of Law Libraries (Barcelone, 17-21 août 1993);

Réunion du Conseil de coopération technique du Pacifique sur l'harmonisation des instruments relatifs au droit commercial international (Singapour, 9-10 septembre 1993);

Première Conférence internationale sur l'arbitrage commercial en Croatie et Slovénie, parrainée par la Chambre de commerce croate (Zagreb, 8-10 décembre 1993);

Conférence sur les échanges commerciaux électroniques à l'échelle mondiale (législation et réglementation) parrainée par l'American Bar Association (New York, 17-18 janvier 1994);

Trente-troisième session du Comité consultatif juridique afro-asiatique (Tokyo, 17-21 janvier 1994);

Réunion sur l'échange de données informatisées, entreprises-banques, parrainée par le Forum du droit et des affaires (Paris, 26-27 janvier 1994);

Troisième Conférence juridique de l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale (SAARC) (New Delhi, 26-27 janvier 1994);

Réunion sur la révision et la modernisation des règles en matière de passation des marchés parrainée par le Centre régional d'arbitrage commercial international du Caire et l'International Law Institute de Washington, D.C. (Le Caire, 29-31 janvier 1994);

Conférence sur l'arbitrage international parrainée par EKIURIS Ltd. (Société d'études économiques et juridiques) (Moscou, 31 janvier-2 février 1994);

Réunion annuelle (1994) pour l'examen des mécanismes des lettres de crédit dans la loi et dans la pratique parrainée par l'Institute of International Banking Law and Practice, Letter of Credit UPDATE et le U.S. Council on International Banking (New York, 24-25 février 1994);

Séminaire national slovaque sur la passation des marchés, parrainé par SIGMA et par le Ministère slovaque des transports, des communications et des travaux publics (Bratislava, 2-3 février 1994);

Groupe de travail sur la facilitation des procédures du commerce international ONU/CEE (WP.4) (Genève, 14-18 mars 1994);

Colloque sur l'insolvabilité transnationale coparrainé par le secrétariat de la CNUDCI et INSOL International (Vienne, 17-19 avril 1994) (pour plus de détails, voir document A/CN.9/398);

Réunions d'information sur la législation des marchés publics, parrainées par le Groupe des marchés publics du Bureau du Conseil des ministres polonais (Varsovie, 26-27 avril 1994);

Colloque d'arbitres du Tribunal d'arbitrage international de Londres (Budapest, 29 avril-1<sup>er</sup> mai 1994).

### III. ASSISTANCE TECHNIQUE

8. Le Secrétariat a continué à fournir une assistance technique aux États qui envisagent d'adhérer aux conventions formulées par la CNUDCI et qui préparent des dispositions législatives fondées sur les Lois types de la CNUDCI. A ce titre, il a été tenu des consultations avec des gouvernements sur les questions techniques soulevées par leur adhésion éventuelle à la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, à la Convention des Nations Unies sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises et à la Convention des Nations Unies sur le transport de marchandises par mer (1978). Il a également été tenu des consultations en vue de fournir une assistance technique et des informations à des États qui envisagent de suivre les Lois types de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international, les virements internationaux de construction. Le Secrétariat a répondu à un nombre considérable de demandes qui lui ont été adressées pour qu'il examine des projets de lois et formule des observations sur les rapports des commissions de révision des lois où il était fait référence à des textes juridiques de la CNUDCI, ainsi qu'à des demandes d'information en vue de l'établissement de centres d'arbitrage qui appliquent le Règlement d'arbitrage de la CNUDCI.

### IV. ACTIVITÉS FUTURES

#### A. Formation et assistance technique

9. Le Secrétariat veut intensifier encore ses efforts pour organiser ou coparrainer des séminaires et des colloques sur le droit commercial international destinés, en particulier, aux pays en développement et aux États nouvellement indépendants. D'ici la fin de 1994, il est prévu des séminaires et des missions de conseil juridique en Afrique, en Amérique latine, en Europe orientale et en Asie. Il peut être demandé au Secrétariat d'assurer des missions de cette nature par exemple lorsque un pays en développement ou un État nouvellement indépendant cherche à déterminer comment tirer profit des textes juridiques de la CNUDCI pour réviser ses lois. Il convient de souligner que la capacité du Secrétariat à cet égard dépend des ressources mises à sa disposition

sous forme de contributions au Fonds d'affectation spéciale de la CNUDCI.

10. Le Secrétariat a accepté de coparrainer le cours d'études supérieures de droit commercial international de trois mois qui sera organisé à Turin en 1994 par l'Institut d'études européennes de l'Université de Turin et le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail. En 1994, ce cours, qui sera dispensé pour la quatrième fois, devrait réunir 20 participants venant d'Italie et 26 participants d'autres pays, dont 16 pays en développement. Le cours porte sur l'harmonisation du droit commercial international et sur différentes questions inscrites au programme de travail de la Commission.

11. Un cours de deux jours sur la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international doit se tenir à New York les 25 et 26 mai 1994. Ce cours est organisé par l'Union internationale des avocats et parrainé par l'American Bar Association, l'Association of the Bar of the City of New York et la New York Country Lawyers Association; il se tiendra à la faculté de droit de l'Université Fordham.

#### B. Coordination de la formation et de l'assistance technique avec d'autres organisations

12. Il est à noter qu'à sa quarante-huitième session, l'Assemblée générale a demandé au Programme des Nations Unies pour le développement et aux autres organismes des Nations Unies qui s'occupent d'aide au développement d'appuyer le programme de formation et d'assistance technique de la Commission, de coopérer avec celle-ci et de coordonner leurs activités avec celles de la Commission. Le Secrétariat se propose d'étudier les mesures à prendre concrètement pour assurer cette coopération et cette coordination. Puisque l'importance d'une adaptation des législations comme partie intégrante de l'aide au développement, de la coopération et de la coordination, en particulier avec les organismes des Nations Unies semble apparaître plus nettement aujourd'hui, il est indispensable de fournir aux États des informations appropriées sur les textes juridiques formulés par la CNUDCI lorsque ceux-ci reçoivent une assistance de ces organismes afin de réviser leurs lois.

### V. PROGRAMME DE STAGES

13. Le programme de stages est destiné à permettre à des personnes venant d'obtenir un diplôme de droit de faire un stage dans le Service du droit commercial international du Bureau des affaires juridiques, qui assure le secrétariat de la Commission. Ces stagiaires se voient confier des tâches spécifiques en rapport avec des projets sur lesquels travaille le Secrétariat. Les participants au programme peuvent ainsi se familiariser avec les travaux de la CNUDCI et se perfectionner dans des domaines spécifiques du droit commercial international. En outre, le Secrétariat accueille à l'occasion des spécialistes et des juristes pour leur permettre de faire des travaux de recherche, dans le cadre du Service et à la Bibliothèque de droit de la CNUDCI, pendant une durée limitée. Le Secrétariat ne dispose malheureusement pas de

fonds pour aider les stagiaires à payer leur voyage et à faire face à leurs autres frais. Ces stagiaires bénéficient souvent d'une aide d'une organisation, d'une université ou d'un organisme public, sinon, ils assument eux-mêmes leurs propres dépenses. L'année dernière, le Secrétariat a accueilli quatre stagiaires qui venaient d'Allemagne, d'Australie et de Chine.

## VI. ASPECTS FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS

14. Ces dernières années en particulier, le Secrétariat s'est efforcé de mettre au point un programme de formation et d'assistance technique plus complet. Ce faisant, il espère répondre aux demandes de formation et d'assistance beaucoup plus importantes formulées par les États et donner suite à l'appel lancé par la Commission à sa vingtième session (1987) pour que les activités de formation et d'assistance et la promotion des textes juridiques préparés par la Commission<sup>1</sup> soient privilégiées. Il a été reconnu que l'organisation de séminaires et de colloques dans les pays en développement aiderait à mieux faire connaître des instruments universellement acceptés en matière de droit commercial international qui présentaient l'avantage d'éliminer les obstacles au commerce international causés par les disparités et les lacunes des législations nationales. La nécessité d'obtenir de la CNUDCI une formation et une assistance technique accrues a été renforcée, ces dernières années, par l'apparition d'un grand nombre de pays en cours de transition, c'est-à-dire qui traversent un processus dans lequel la révision de la législation relative au commerce international est importante. En outre, la nécessité de développer les activités de formation et d'assistance centrées sur les textes juridiques établis par la CNUDCI a été particulièrement soulignée par les participants au Congrès de la CNUDCI sur le droit commercial international qui s'est tenu dans le cadre de la vingt-cinquième session de la Commission (1992).

15. Ainsi qu'il a été noté ci-dessus et dans les notes similaires présentées les années passées, pour assurer le programme de formation et d'assistance, et en particulier la tenue de séminaires, il faut continuer à disposer de ressources financières suffisantes. Or, il n'est pas prévu au budget ordinaire de crédits pour couvrir les frais de voyage des participants et des conférenciers. Les dépenses correspondantes doivent donc être financées à l'aide des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI. Les contributions versées au Fonds sur plusieurs années offrent un intérêt particulier en ce sens qu'elles permettent au Secrétariat d'organiser et de financer le programme sans avoir à solliciter des donateurs potentiels pour chaque activité. Des contributions de cette nature ont été effectuées par le Canada. Des contributions de la France et de la Suisse ont été en outre utilisées pour le programme de séminaires. La Commission voudra peut-être exprimer sa gratitude aux États et aux organisations qui contribuent au programme de formation et d'assistance de la Commission par des apports de fonds ou de personnel, ou en accueillant des séminaires.

16. La planification et l'organisation des activités de formation et d'assistance technique de la CNUDCI sont entravées du fait qu'aucun autre État n'a versé de contributions, que certains contributeurs ont réduit le niveau de leurs versements et que d'autres États ont cessé de contribuer ou ont fait savoir au Secrétariat qu'ils cesseraient de le faire à l'avenir. Il faut souligner qu'il est pourtant assez peu coûteux d'assurer une formation et une assistance technique efficaces dans le domaine du droit commercial international et de diffuser des informations au sujet des textes juridiques établis par la Commission; mais si les ressources correspondantes font défaut, les dépenses relativement importantes engagées par l'Organisation et par ses États Membres pour préparer les textes juridiques en question risquent de ne pas conduire à l'unification et à l'harmonisation du droit commercial international initialement recherchées.

17. Compte tenu de ce qui précède, la Commission voudra peut-être lancer encore un appel à tous les États pour qu'ils envisagent de contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI afin de permettre au Secrétariat de donner suite aux demandes de formation et d'assistance de plus en plus importantes présentées par les pays en développement et les États nouvellement indépendants. La Commission voudra peut-être aussi lancer un appel aux organismes d'assistance, notamment ceux qui relèvent du système des Nations Unies, pour qu'ils assurent un appui, une coopération et une coordination accrues.

## Annexe

### PROGRAMME TYPE DE SÉMINAIRE DE LA CNUDCI SUR LE DROIT COMMERCIAL INTERNATIONAL

#### Premier jour

9 heures à 10 heures Inscription des participants

#### Ouverture du séminaire

|                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 10 heures à 10 h 30 | Ouverture de la session et déclaration liminaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 10 h 30 à 11 h 15   | Rappel de la genèse et des activités de la CNUDCI                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 11 h 15 à 11 h 45   | Pause                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 11 h 45 à 12 h 30   | Principales caractéristiques de la Convention des Nations Unies sur les ventes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 12 h 30 à 13 heures | Commentaires des experts du pays hôte et discussion                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 13 heures à 14 h 30 | Déjeuner                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 14 h 30 à 15 heures | Guide juridique de la CNUDCI pour les opérations internationales d'échanges compensés                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 15 heures à 15 h 30 | Commentaires des experts du pays hôte et discussion                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 15 h 30 à 15 h 45   | Pause                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 15 h 45 à 16 h 45   | Autres conventions et règles uniformes concernant la vente internationale de marchandises (par exemple, Convention sur la prescription (CNUDCI), conventions relatives à la représentation, à l'affacturage et au leasing (UNIDROIT), Convention sur la loi applicable aux contrats de vente internationale de marchandises (Conférence de La Haye de droit international privé), INCOTERMS (CCI)) |
| 17 h 15 à 18 heures | Commentaires des experts du pays hôte et discussion                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

<sup>1</sup>Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa vingtième session, *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Supplément n° 17 (A/42/17)*, par. 335.

**Deuxième jour****Contrats de construction**

- 10 heures à 10 h 45 Guide juridique de la CNUDCI pour l'établissement de contrats internationaux de construction d'installations industrielles
- 10 h 45 à 11 h 30 Commentaires des experts du pays hôte et discussion
- 11 h 30 à 12 heures Pause

**Passation des marchés publics**

- 12 heures à 12 h 30 Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés; Guide pour l'incorporation dans le droit interne de la Loi type
- 12 h 30 à 13 heures Commentaires des experts du pays hôte et discussion
- 13 heures à 14 h 30 Déjeuner

**Banque et paiements**

- 14 h 30 à 15 heures Principales caractéristiques de la Convention des Nations Unies sur les lettres de change internationales et les billets à ordre internationaux
- 15 heures à 15 h 30 Loi type de la CNUDCI sur les virements internationaux
- 15 h 30 à 16 heures Commentaires des experts du pays hôte et discussion
- 16 heures à 16 h 30 Pause
- 16 h 30 à 17 h 15 Autres textes juridiques en matière de paiements internationaux et de banque (par exemple, règles et usances uniformes relatives aux crédits documentaires et règles uniformes relatives aux garanties sur demande (CCI), projet de convention des Nations Unies sur les garanties indépendantes et les lettres de crédit stand-by)

- 17 h 15 à 18 heures Commentaires des experts du pays hôte et discussion

**Troisième jour****Transport de marchandises**

- 10 heures à 11 heures De La Haye à Hambourg (comparaison des Règles de La Haye et des Règles de Hambourg)
- 11 heures à 11 h 30 Commentaires des experts du pays hôte et discussion
- 11 h 30 à 12 heures Pause
- 12 heures à 12 h 30 Principales caractéristiques de la Convention sur les exploitants de terminaux
- 12 h 30 à 13 heures Commentaires des experts du pays hôte et discussion
- 13 heures à 14 h 30 Déjeuner

**Règlement des différends commerciaux**

- 14 h 30 à 15 heures Règlement d'arbitrage et Règlement de conciliation de la CNUDCI
- 15 heures à 15 h 45 Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage; Convention de 1958 pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères
- 15 h 45 à 16 h 15 Mesures concrètes visant à développer l'arbitrage dans le pays hôte
- 16 h 15 à 16 h 45 Commentaires des experts du pays hôte et discussion
- 16 h 45 à 17 heures Pause

**Conclusions**

- 17 heures à 17 h 45 Conclusions des experts du pays hôte et débat général
- 17 h 45 à 18 heures Clôture du séminaire